

Evan Mirzayantz

Nathalie Kouamé, *Le Sabre et l'Encens. Ou comment les fonctionnaires du fief de Mito présentent dans un « Registre des destructions » daté de l'an 1666 l'audacieuse politique religieuse de leur seigneur Tokugawa Mitsukuni*

Paris, Collège de France, Bibliothèque de l'Institut des Hautes Études Japonaises, 2005, 141 p.

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Evan Mirzayantz, « Nathalie Kouamé, *Le Sabre et l'Encens. Ou comment les fonctionnaires du fief de Mito présentent dans un « Registre des destructions » daté de l'an 1666 l'audacieuse politique religieuse de leur seigneur Tokugawa Mitsukuni* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 140 | octobre - décembre 2007, document 140-48, mis en ligne le 02 juillet 2008, consulté le 11 février 2012. URL : <http://assr.revues.org/11033>

Éditeur : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales

<http://assr.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://assr.revues.org/11033>

Document généré automatiquement le 11 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Archives de sciences sociales des religions

Evan Mirzayantz

Nathalie Kouamé, *Le Sabre et l'Encens. Ou comment les fonctionnaires du fief de Mito présentent dans un « Registre des destructions » daté de l'an 1666 l'audacieuse politique religieuse de leur seigneur Tokugawa Mitsukuni*

Paris, Collège de France, Bibliothèque de l'Institut des Hautes Études Japonaises, 2005, 141 p.

Pagination de l'édition papier : p. 157-310

- 1 L'ouvrage présente le manuscrit japonais original, sa transcription selon le système Hepburn, la traduction savamment annotée et un commentaire du « Registre des destructions », un document rédigé par les hauts fonctionnaires du fief de Mito en 1666, concernant la politique religieuse de leur seigneur, le deuxième *daimyô* de Mito, Tokugawa Mitsukuni (1628-1700).
- 2 Les réformes de T. Mitsukuni interviennent suite à deux siècles d'intense activité religieuse. Entre 1460 et 1660, apparurent de nombreuses sectes bouddhistes, furent fondés nombre de temples bouddhiques ou shintô. Aussi, depuis 1612 où Tokugawa Ieyasu (1543-1616) interdit la pratique du christianisme, le pouvoir étatique rechercha tout au long du XVII^e les moyens de contrôler les croyances, lieux de cultes et religions. Le présent « Registre des destructions » traite de la démolition de nombreux temples bouddhiques en 1666 dans le fief de Mito suite à l'application d'une réforme de T. Mitsukuni, et dévoile le sort réservé aux bonzes qui leur étaient attachés, ainsi qu'aux supérieurs qui se sont livrés à la fornication, se sont montrés cupides ou se sont, d'une manière ou d'une autre, écartés des obligations morales ou religieuses que leur tradition leur imposait.
- 3 T. Mitsukuni était un puissant seigneur de l'une des lignées les plus influentes du Japon du XVII^e. Ce *daimyô* de Mito était particulièrement sensible au confucianisme à une époque où le bouddhisme se diffusait et s'imposait largement dans le paysage religieux du Japon. À l'âge de dix-sept ans, Mitsukuni lit les *Mémoires Historiques* de Sima Quian, qui, selon l'ensemble de ses biographes, le bouleversèrent. Nathalie Kouamé précise que le jeune *daimyô* de Mito « se laissait (...) volontiers aller à tenir des discours antibouddhiques » (p. 109) et qu'il organisa pour son père, en 1661, des funérailles confucianistes à une époque où les *samourais* recouraient aux traditions funéraires bouddhiques. Mitsukuni étant un lettré profondément touché par le confucianisme, c'est tout naturellement que les réformes audacieuses de sa politique religieuse furent interprétées comme des mesures « antibouddhiques ou tout au moins antisyncrétiques » (p. 101), ou bien des réformes « s'attaquant aux superstitions populaires » (p. 101). Telles sont les deux thèses avancées par les historiens qui commentèrent les réformes du second *daimyô* de Mito, Nagoya Tokimasa, Tamamura Fumio, Yoshida Toshizumi, Ozawa Hiroshi et les auteurs de l'*Histoire de la ville de Hitachi-Ôta*, dans des publications éditées entre 1966 et 1996.
- 4 Au regard des matériaux qui permirent de fonder ces deux hypothèses, Nathalie Kouamé assure que le « Registre des destructions » de la bibliothèque de la Diète est une « source quasiment inédite » (p. 104), dont l'analyse permet de prendre des distances vis-à-vis de ces premières interprétations modernes de la politique religieuse de Mitsukuni.
- 5 Tout au long de son commentaire, l'auteur tente de revenir sur trois interprétations du « Registre des destructions ». Le détail des échanges entre fonctionnaires qui composent le texte démontre que cette application de la réforme de Mitsukuni ne correspond ni à une mesure strictement disciplinaire, ni à des mesures proprement antibouddhiques et que l'on ne saurait

raisonnablement penser que le motif premier de cette réforme fut de remplir les caisses du domaine. Au contraire, la thèse de N. Kouamé est que la réforme de Mitsukuni trouve sa raison d'être dans la sélection des temples bouddhiques, nécessaire pour assurer la « qualité institutionnelle » (p. 122) de ces établissements et de leurs desservants. En 1660, le fief de Mito comptait un nombre excessivement élevé de temples et d'ascètes se réclamant du bouddhisme, les nombreux établissements autonomes qui s'étaient développés dans les villages et les petites villes éclipsaient l'influence spirituelle des plus vieux temples dans lesquels l'enseignement, les pratiques et les services funéraires semblaient, au jugement de Mitsukuni, de bien meilleure qualité.

- 6 Le « Registre des destructions » apporte quelques éclairages sur un autre aspect de la réforme religieuse de Mitsukuni, sa lecture attentive révèle une insistance particulière sur l'organisation des rites funéraires bouddhiques. Le Registre semble assigner aux bonzes une fonction sociale bien définie, allant jusqu'à affirmer que « les moines ont pour vocation de se préoccuper du problème de la mort » (p. 69). T. Mitsukuni ordonna la destruction de tout temple ne participant pas à l'organisation de rites funéraires. Sur les terres de deux temples détruits, le Registre nous fournit des indications précises sur la création de cimetières, dont on sait, par d'autres documents, qu'ils furent dédiés à l'organisation de funérailles confucianistes. À partir de la somme considérable d'indices qui dévoilent les réelles motivations de la politique religieuse du deuxième *daimyô* de Mito en 1666, N. Kouamé en vient à conclure que ces premières réformes religieuses de Mitsukuni visaient à réorganiser le paysage religieux de son fief, en vue d'assurer la qualité des enseignements et services des temples bouddhiques et de spécialiser la classe des bonzes dans les rites funéraires.
- 7 Le « Registre des destructions » apporte des éclairages importants, tant sur la situation japonaise du bouddhisme en cette seconde moitié du XVII^e, que sur la façon dont les hauts fonctionnaires ordonnaient l'application d'audacieuses réformes religieuses. Mais, si l'auteur parvient effectivement à démontrer l'existence de dimensions purement pragmatiques aux motivations de Mitsukuni, allant jusqu'à proposer que « le seigneur de Mito [ait] voulu réaliser l'idéal continental du souverain soucieux de gérer son royaume avec bienveillance et justice, et qui, pour cela, intervient dans toutes les composantes de la vie sociale » (p. 124), il est possible d'avoir quelques réserves vis-à-vis de cette nouvelle interprétation. Certes, il apparaît clairement que Mitsukuni cherchait à assurer à l'ensemble de la population des rites funéraires de qualité, et qu'il cherchait par ailleurs à anéantir tous les temples et sectes dont l'authenticité lui semblait douteuse. Cependant, si l'on considère qu'ordre fut donné de détruire tous les temples qui n'organisaient pas de rites funéraires, ceux qui ne se dédiaient qu'à la prière, ceux dont le supérieur avait eu des relations sexuelles, ceux qui n'avaient aucun fidèle, ceux qui « [occupaient] des espaces qui devraient être occupés par des marchands » (p. 70), ceux qui cumulaient la gestion de plusieurs petits temples, ceux dont la fondation était récente, et encore « ceux qui n'ont pas fait l'objet d'une notice, mais qu'une observation faite sur place désigne comme pouvant être détruits sans que cela pose de problème » (p. 85), il apparaît tout de même que la réforme de Mitsukuni visait à détruire le plus grand nombre possible de temples bouddhiques et de disperser et laïciser un maximum de bonzes. De sorte que si les nouvelles conclusions, auxquelles parvient Nathalie Kouamé, enrichissent largement la connaissance des motivations de Mitsukuni, elles ne permettent pas à elles seules d'anéantir la thèse selon laquelle ces premières réformes du deuxième *daimyô* de Mito peuvent être qualifiées d'« antibouddhiques ».

Pour citer cet article

Référence électronique

Evan Mirzayantz, « Nathalie Kouamé, *Le Sabre et l'Encens. Ou comment les fonctionnaires du fief de Mito présentent dans un « Registre des destructions » daté de l'an 1666 l'audacieuse politique religieuse de leur seigneur Tokugawa Mitsukuni* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 140 | octobre - décembre 2007, document 140-48, mis en ligne le 02 juillet 2008, consulté le 11 février 2012. URL : <http://assr.revues.org/11033>

Référence papier

Evan Mirzayantz, « Nathalie Kouamé, *Le Sabre et l'Encens. Ou comment les fonctionnaires du fief de Mito présentent dans un « Registre des destructions » daté de l'an 1666 l'audacieuse politique religieuse de leur seigneur Tokugawa Mitsukuni* », *Archives de sciences sociales des religions*, 140 | 2007, 157-310.

Droits d'auteur

© Archives de sciences sociales des religions
